

## **CORONAVIRUS: COMBAT POUR LA SANTE !**

**Défense des intérêts des travailleurs/euses,  
des retraité-e-s et de la population**

### **NOTRE SANTÉ AVANT LEUR ARGENT ! Le monde du travail doit être mobilisé uniquement pour les besoins essentiels**

Face à une croissance exponentielle du coronavirus et de la contagion qui en résulte, la mesure la plus rationnelle est la suspension de toute activité, là où c'est possible évidemment et tout en garantissant les prestations impératives et de première nécessité. Les expériences chinoise et coréenne mais également italienne le démontrent clairement. L'urgence est aujourd'hui à protéger la santé de toutes et tous et à assurer les besoins essentiels de la population.

Nous prenons acte des mesures de santé publique en vigueur mais nous déplorons une gestion des autorités cantonales et fédérales tardive, tâtonnante, niant parfois l'évidence et l'expérience des autres pays, avec des mesures, dans le temps, contradictoires, inapplicables et pire, sous-estimant gravement la situation et ses conséquences délétères sur l'ensemble de la population.

Si nous ne comprenons guère, hélas, à quels impératifs répondaient ces décisions, en particulier dans les services publics et parapublics, nous osons espérer qu'elles n'étaient pas dictées par une méconnaissance du problème, par un calcul froidement économique, par cynisme et encore moins par l'application des conseils avisés d'un certain département de l'économie...

Aujourd'hui, l'Etat change de ton face à la gravité de la situation. Enfin, parce que le monde, le pays, notre canton traversent une crise sans précédent !

### **Aujourd'hui, on se protège!**

La Fédération syndicale SUD va défendre la primauté de l'intérêt des salarié-e-s et de leur santé partout où le travail reste nécessaire.

Alors que la recherche du profit a encore moins de sens aujourd'hui,  
**SUD demande l'arrêt immédiat de toute la production de biens et services ne répondant pas  
aux besoins essentiels/urgents de la population.**



## **Hôpitaux en crise, secteur socio-éducatif et médico-social en difficulté**

A force de démanteler le service public et parapublic, en particulier le secteur sanitaire, médico-social et socio-éducatif, aujourd'hui les hôpitaux doivent affronter une grave crise avec des moyens et des forces limités. Les travailleuses et les travailleurs sont à leur poste dans des conditions de difficulté croissante, comme, du reste, dans les autres secteurs assurant la satisfaction des besoins vitaux.

La Fédération syndicale SUD salue avec force leur dévouement et souvent leur héroïsme. Le syndicat doit agir avec elles et eux pour faire respecter leurs droits, garantir leurs conditions de travail et exiger immédiatement **non seulement des mesures de protection de la santé** (masques, gants, produits désinfectants) **mais aussi des compensations financières** pour travaux spéciaux, pour les heures supplémentaires, pour la suppression des congés et des vacances, pour la surcharge de travail accompagnée de fortes pressions. En plus de cela, une double annuité s'impose également.

Aussi, exigeons-nous que l'Etat employeur et les employeurs libèrent rapidement des moyens financiers, techniques et en personnel pour soulager les équipes au front, y compris celles chargées de l'accompagnement et des soins des personnes vulnérables, âgées ou en situation de handicap, et ainsi assurer des soins de qualité et efficaces et garantir les besoins vitaux de la population.

Si l'armée doit intervenir, c'est **sans armes** et pour soutenir les infrastructures hospitalières et l'ensemble du personnel. C'est aussi pour apporter une aide à la population à risque, fragilisée, défavorisée par des années d'injustices sociale. **Une aide et un soutien, sans armes!**

**Il va de soi que tout le personnel hospitalier, des soins à la logistique, les travailleuses et travailleurs dans le secteur socio-éducatif et médico-social doivent être suivi-e-s sur le plan médical et avoir droit aux tests de dépistage. Ces mêmes tests devront du reste être généralisés pour toutes les personnes souffrantes et / ou à risque.**

SUD appelle tous les syndicats et les organisations de travailleurs/euses à se mobiliser dans ce sens. Il en va de la santé des salarié-e-s et de leurs familles, de la santé de toute la population et de l'humanité. Il en va aussi de l'urgence de ne pas engorger davantage les services de secours et les établissements de santé.

Jusqu'à présent les consignes de sécurité ont été tardives, floues, paradoxales et parfois impossibles à réaliser.

**L'Etat employeur et les employeurs doivent tout faire pour fournir, sans délai, les équipements de protection indispensables à celles et ceux qui travaillent. Des gants, des masques, des produits désinfectants et tout matériel adéquat doivent être mis à disposition du personnel et des usagers-ères.**

Les lieux de travail doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés. Ces quelques mesures sont impératives et non négociables. Si une enseigne commerciale a réussi, l'Etat doit réussir.

La majorité des travailleurs/euses doit pouvoir rester à domicile, en particulier celles et ceux à risque ou ayant des proches à risque tout en ayant la garantie du droit au salaire quel que soit leur statut. Ce n'est pas aux salarié-e-s d'assumer le risque et encore moins de le payer! Cette mesure doit s'appliquer également aux parents sans solution de garde.

## Réquisitions

Si le personnel soignant n'est plus en mesure de se rendre à son domicile, compte tenu de la situation, des lieux d'hébergement doivent être réquisitionnés pour les périodes de repos, de pauses et de soins.

Nous pensons en particulier aux hôtels, y compris le Lausanne Palace, le Beau-Rivage, le Royal Savoy, l'Hôtel de la Paix et tout hôtel de standing !

Ces mêmes lieux, en ajoutant la réquisition des cliniques, pourront servir à prendre en charge les patient·e·s selon la gravité de leur état de santé.

## Prestations publiques

Toutes les prestations publiques indispensables pour la population doivent être automatisées et à la charge de l'Etat pendant cette période de crise. Nous pensons en particulier aux prestations sociales, aide sociale, médico-sociales, subsides aux assurances, lieux d'accueil, de séjour et de résidences...

Pendant cette période de crise, des mesures de facilité, de soutien pour les personnes à risque, fragilisées doivent être prévues. Au même titre que les plans très généreux de soutien financier aux entreprises, nous demandons que la population puisse également en bénéficier par la suspension temporaire des paiements des factures (assurances, impôts, loyers...).

## Observatoire d'urgence sanitaire et sociale

Dès à présent, l'Etat doit créer un observatoire composé d'expert·e·s indépendant·e·s actifs/ves dans les différents domaines en lien avec la crise sanitaire. Choisi·e·s par la population et les salarié·e·s, ils/elles auront pour mandat impératif de s'assurer que toutes les mesures de protection sont garanties à la population sans discrimination liées à l'âge, au statut social, à la nationalité, à l'état de santé, etc.

En plus de cet observatoire, une hotline enregistrera toutes les plaintes et doléances de la population.



## Demain, quel bilan, quelles perspectives?

Alors que nous avons l'exemple des autres pays sur le drame qui nous attendait, les réactions et les décisions ont été tardives et souvent inadaptées, voire scandaleuses. Nous en payons aujourd'hui le prix fort.

Une enquête neutre et indépendante devra faire la lumière sur toute la gestion de cette crise, depuis le mois de janvier 2020. Les employé·e·s de la fonction publique et parapublique devront être libéré·e·s de leur devoir de réserve et du secret professionnel. Aussi bien la procédure que les résultats de l'enquête devront être publics et le droit d'être entendu garanti.

Nous l'avons dit, le personnel de la santé est en première ligne dans cette grave crise sanitaire. L'Etat a appliqué depuis des années l'austérité dans les hôpitaux, dans le secteur social, éducatif et dans tout le service public.

**Demain, il faudra renforcer le combat pour un système de protection sociale et de santé gratuit, démocratique, efficace avec la participation active des travailleurs/euses.**

**Il faudra également exiger l'ouverture de négociations. Il s'agit clairement de repenser la question salariale. L'Etat employeur doit garantir une négociation pour une revalorisation salariale pour tout le personnel et en particulier pour les travailleuses et travailleurs dans la santé tout en généralisant le cliquet.** Dans le parapublic, la référence sera la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud avec sa classification salariale.

Dans l'immédiat, pour celles et ceux qui assurent les besoins essentiels, nous demandons le versement des indemnités pour travaux spéciaux générés par cette crise, le paiement des heures supplémentaires, une double annuité et une semaine de vacances supplémentaire.

**Dans la négociation salariale, nous devons introduire la défense des caisses de pension, l'indexation des rentes et l'introduction d'une 13<sup>e</sup> rente. L'Etat employeur devra se porter garant sur le plan financier de notre caisse de pension.**

C'est nous qui faisons marcher les services nécessaires au fonctionnement de la société alors c'est nous qui devons décider!

**La crise économique et sociale qui s'annonce, doublée de la crise environnementale, nous impose d'avancer collectivement vers une transformation sociale majeure.**

Dans l'immédiat, nous devons interdire toute spéculation sur les biens de premières nécessités, vitaux, empêcher et pénaliser toute hausse des prix, en particulier sur les denrées alimentaires, sur les produits hygiéniques et sanitaires.

**Demain,**

**construisons une société égalitaire, solidaire, écologiste et autogestionnaire...**

**Pour mettre l'ultralibéralisme à la retraite!**

## DEMANDE D'ADHESION

**Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD :**

Madame    Monsieur    Autre/neutre    (souligner ce qui convient)

NOM : .....    PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....  
(Jour, mois, année)

Profession : .....    Service et département : .....

Lieu de travail : .....

ADRESSE EXACTE

Rue, numéro : .....

No Postal : .....    Domicile : .....

E-mail : .....    Tél. ....

LIEU ET DATE

SIGNATURE

.....

(Cotisation annuelle : minimum Fr. 120.- par année)